

Séance du 22 Juin 2004

L'an deux mil quatre le vingt deux Juin à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Michel LE ROY

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Jacques TILLY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Jacques TILLY à M. Tanguy MORVAN

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Juin 2004

Date de Publication : 23 Juin 2004

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

| |
|--|
| Objet : Mutuelle familiale d'Armorique : Prélèvements sociaux |
|--|

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Mutuelle familiale d'Armorique relatif aux prélèvements sociaux qui indique notamment que le rapport de la cour des comptes 2002 a relevé les prélèvements sociaux suivants non reversés à la sécurité sociale :

- 2,7 Milliards d'€ au titre des taxes sur les alcools
- 8 Milliards d'€ sur le tabac
- 3 Milliards d'€ sur les taxes automobiles
- 0,4 Milliards d'€ sur la prévoyance en entreprises
- 2 Milliards d'€ au titre des exonérations de charge aux entreprises

Après avoir pris connaissance du courrier de la Mutuelle familiale d'Armorique relatif au financement de la Sécurité Sociale.

Et après avoir débattu,

Adopte à l'unanimité la délibération suivante :

Le Conseil Municipal demande au gouvernement que la totalité des prélèvements effectués au titre de la Sécurité Sociale soient effectivement reversés à celle-ci.